

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR / SESSION 2016

FILIERE TERTIAIRE : FINANCES - COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES

EPREUVE : ETUDE DE CAS DE COMPTABILITE

Durée de l'épreuve : 6 Heures

Coefficient de l'épreuve : 7

PREMIERE PARTIE : COMPTABILITE GENERALE

DOSSIER N° 1

La société MODOU, spécialisée dans l'achat et la revente de marchandises et assujettie à la TVA au régime du réel normal, a réalisé au cours du mois de mars 2014 :

- Le 03/03/2014 : établi la pièce de caisse n° 110, recettes : 226 560 F ; objet : vente au comptant de marchandises dont remise 5%, escompte 2%, port facturé HT 5 800 F, TVA 18%.
- Le 10/03/2014 : émis le chèque n° AX 047 de 15 819 552 F à l'ordre du fournisseur société DIABA en règlement de la facture A 485 du 28/02/2014 sous escompte conditionnel de 2%, TVA 18%.
- Le 15/03/2014 : reçu le chèque n° AC n° 008 de 13 964 120 F du client Ets DAMO en règlement de la facture n° V 164 du 27/02/2014 sous escompte conditionnel de 3 % ; TVA 18 %.
- Le 18/03/2014 : reçu le bordereau d'escompte n° 1116 de notre banque SIB, agence de Yopougon MARGOT relatif à l'effet n° 454 de 9 185 000 F au 20/04/2014 escompté comportant les éléments suivants : intérêts 101 000 F, commissions 35 000 F HT, TOB 10%.
- Le 20/03/2014 : remise à l'encaissement à la SIB, agence de Yopougon MARGOT, du chèque n° AC 008 reçu le 15/03/2014.
- Le 25/03/2014 : reçu l'avis de crédit n° 975 de la SIB, agence Yopougon MARGOT comportant les éléments suivants : commissions HT 25 500 F, TOB 10%.

Travail à faire :

Enregistrer les opérations réalisées au cours du mois de mars 2014 au journal de la société MODOU.

DOSSIER N° 2

L'entreprise POPO a contracté un emprunt de 400.000 dollars le 01/08/N+1. Le remboursement s'effectue par annuités constantes sur 5 ans au taux d'intérêt annuel de 9%.

- 01/08/N+1	: 1\$	=	500 F CFA
- 31/12/N+1	: 1\$	=	520 F CFA
- 01/08/N+2	: 1\$	=	530 F CFA
- 31/12/N+2	: 1\$	=	515 F CFA

Travail à faire

Enregistrer au journal de l'entreprise les opérations du 01/08/N+1 au 31/12/N+2.

DOSSIER 3 : Amortissements

Dans la balance avant inventaire au 31/12/2013 de la société ANABA, on lit :

N°s de comptes	Nom des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
151	Amortissements dérogatoires		13 950 000
2411	Matériels industriels	144 000 000	
28411	Amortissements des matériels industriels		25 050 000

Le poste matériel industriel comporte trois machines :

- La machine A, la machine B et la machine C.
- La machine A a été acquise à la création de la société et est amortie suivant le procédé linéaire.
- La machine B a été acquise le 01/08/2011 et est amortie selon le procédé accéléré sur 10 ans.
- La machine C a été acquise le 01/01/2012 à 74 340 000 F TTC et est amortie sur 10 ans selon le procédé dégressif.

Le 01/09/2013, la machine A a été cédée contre chèque bancaire n° AB 0045 à 26 078 000 F TTC. Aucune écriture de cession n'a été passée.

N.B. : La société a été créée le 01/04/2010.

Travail à faire :

- 1/- Déterminer les valeurs d'origine des machines C, B et A.
- 2/- Déterminer le taux d'amortissement linéaire de la machine A.
- 3/- Dresser le plan d'amortissement dégressif de la machine C (7 premières lignes)
- 4/- Passer les écritures de cession au 31/12/2013.

DEUXIEME PARTIE : COMPTABILITE DES SOCIETES

La société Anonyme ADASSA a été constituée le 02/01/2010 par plusieurs actionnaires. Son capital est divisé en actions de 15 000 F.

A la souscription les actionnaires ont fait les apports suivants :

a/- L'actionnaire S.A SISSA a apporté son patrimoine résumé dans le bilan ci-dessous.

Bilan de l'exercice clos le 31/12/2009

ACTIF	Montant brut	Amortissements provisions	Montant net	Passif	Montant
Frais d'établissement	12 000 000	-	12 000 000	Capital	400 000 000
Terrains	60 000 000	-	60 000 000	Réserves	90 000 000
Bâtiments	120 000 000	12 500 000	107 500 000	Report à nouveau	1 540 000
Matériels industriels	240 000 000	62 500 000	177 500 000	Résultat net de l'exercice bénéfice	47 860 000
Matériels de transport	95 000 000	15 000 000	80 000 000	Emprunts	85 600 000
Stock de matières premières	110 000 000	6 000 000	104 000 000	Fournisseurs	95 000 000
Stock de produits finis	78 000 000	2 000 000	76 000 000	Charges sociales	2 000 000
Créances	96 000 000	4 000 000	92 000 000	T.V.A à payer	3 000 000
Banque	10 500 000	-	10 500 000		
Caisse	5 500 000	-	5 500 000		
Total	827 000 000 *	102 000 000	725 000 000	Total	725 000 000

Le commissaire aux apports a arrêté les valeurs suivantes pour les éléments d'actif :

- Terrains : plus-value de 60%
- Bâtiments : ils sont constitués de bâtiments administratifs dont la valeur comptable nette est de 43 500 000 F et équivalent réellement à 50 000 000 et les bâtiments industriels dont la valeur brute est de 72 000 000 F et qui ont été amortis de 8 000 000 F. Ces amortissements ont été sous estimés, ils auraient dû être de 10 000 000 F.
- Matériels industriels : décote de 10%.
- Matériel de transport : moins-value de 15%
- Stock de matières premières : décote de 5%
- Les provisions sur les créances ont été sous-estimées ; elles auraient dû être de 6 000 000 F.
- Le fonds commercial est estimé à 64 850 000 F.

La société Anonyme ADASSA a décidé de prendre en charge les dettes de la S.A SISSA.

b/- Monsieur MAMBO a apporté un bâtiment commercial de 90 000 000 F, des matériels industriels de 55 000 000 grevés de dettes envers les fournisseurs de 25 000 000 F que la S.A. ADASSA a décidé de prendre en charge.

c/- Les autres actionnaires ont souscrit à des actions de numéraire libérées de moitié à la constitution. Ces actions représentent les $\frac{7}{12}$ du capital. A la souscription 6 000 actions ont été intégralement libérées.

Le 02/01/2012, le conseil d'Administration appelle le troisième quart à libérer au plus tard le 31/01/2012. A cette date tous les actionnaires se sont libérés à l'exception de Monsieur ZANOUE, détenteur de 800 actions. Monsieur AMON, détenteur de 1 000 actions s'est intégralement libéré.

Après deux mises en demeure de payer restées sans suite, les actions de Monsieur ZANOUE ont été vendues aux enchères publiques le 30 avril 2012 à 9 160 000 F comme libérées des trois quarts. Monsieur AMON supporte des intérêts de retard au taux de 15% l'an sur 3 mois et des frais de correspondance de 115 000 F.

Travail à faire :

- 1/ - Analyser les différents apports.
- 2/ - Passer les écritures de constitution.
- 3/ - Passer les écritures d'appel et de libération du troisième quart.
- 4/ - Analyser la situation de Monsieur ZANOUE en terme de gain ou de perte de deux façons.

TROISIEME PARTIE : CONTROLE DE GESTION

La Société MINASSOU utilise la méthode des coûts préétablis.

Les services techniques de cette société ont prévu pour une production mensuelle normale de 10 000 unités du produit A les dépenses suivantes :

- Matières premières : 53 000 kg à 1 500 F le kg
- Main-d'œuvre directe : 20 000 heures à 3 000 F l'heure
- Frais indirects de production : 50 000 000 F dont 12 000 000 F de frais fixes.

L'activité est exprimée en heures de Main-d'œuvre directe.

Pour le mois de juin N+1, les dépenses ont été les suivantes :

- Matières premières : 71 500 kg à 1.400 F le kg
- Main-d'œuvre directe : 23 490 heures à 3 200 F l'heure.
- Frais indirects de production : 70 470 000 F.

La production terminée du mois de juin N+1 est de 12 000 unités de A.

Il y avait au début de la période 1 000 produits A en-cours de fabrication et à la fin du mois de juin N+1 1 500 produits A en-cours de fabrication.

Les en-cours de début de période sont supposés être terminés à 100% pour la matière première et à 80% pour la Main-d'œuvre directe et les charges indirectes.

Les en-cours de fin de période sont supposés être terminés à 100% pour la matière première et à 90% pour la Main-d'œuvre directe et les charges indirectes.

Travail à faire

- 1/ Etablir la fiche de coût standard unitaire.
- 2/ Dresser le tableau de comparaison.
- 3/ Analyser les écarts sur matières premières, sur MOD et sur les charges indirectes.
